Conseil communal
de Chardonne

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du mardi 21 juin 2022 à 19h00
à la Maison de Commune de Chardonne

Présidence :	**Mme Anne DUCRET**
Présents :	40 conseillers sur 50, y compris Madame la Présidente
Excusés :	Stefano **Bertolini** (CSP), Louis-Noé **Burnat** (CSP), Alain **Chapuis** (PLR), Sophie **Falcy** (CSP), Philippe **Mercier** (GCI), Elise **Neyroud** (CSP), Philippe **Rosset** (PLR), Leah **Tillemans** (CSP)
Absents :	/

Mme Anne DUCRET, Présidente, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête **M. Fabrice Neyroud**, Syndic, **Mme Leila Hondzo**, Secrétaire Municipale, **Mme Florence Mouron**, Boursière, ainsi que notre huissière **Mme Megane Grin** et souhaite la bienvenue à **M. le Sergent Major Christian Hertzeisen** de Police Riviera.

La Présidente souhaite rendre hommage à deux conseillères communales qui ont vécu un deuil récemment. Il s'agit de **Mme Carine Neyroud** qui a eu la tristesse de perdre son beau-père et **Mme Anne Gilliéron** qui a perdu son ex-beau-père.
L'assistance se lève pour observer un moment de recueillement.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. **Opérations préliminaires**
   Appel nominal
   Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2022
   Lettres et pétitions

2. **Assermentation d'un nouveau Conseiller communal en remplacement de M. Yannik Vallotton (CSP) démissionnaire**

3. **Préavis N° 14/2021-2022** relatif aux comptes 2021 du Fonds culturel Riviera

4. **Préavis N° 15/2021-2022** relatif à la gestion et les comptes 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

5. **Préavis N° 16/2021-2022** sur la gestion et les comptes pendant l'exercice 2021

6. **Préavis N° 17/2021-2022** relatif à une demande de crédit de CHF 415'100.- pour le subventionnement à hauteur de 10% des travaux de confortation ainsi que 50% des coûts non imputables pour les travaux de confortation des bandes rocheuses des secteurs de «Paudille» et «Sur Panessière» devisés à CHF 3'424'000.-

7. Elections statutaires

a. du président pour 2022-2023
b. du 1er vice-président pour 2022-2023
c. du 2ème vice-président pour 2022-2023
d. de 2 scrutateurs pour 2022-2023
e. de 2 scrutateurs suppléants pour 2022-2023
f. de la commission de gestion pour l'exercice 2022
g. de la commission des finances pour l'année 2022-2023

8. Communications du Bureau du Conseil communal

9. Communications de la Municipalité

10. Propositions individuelles

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2022

Le procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu.
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Lettres et pétitions :

La Présidente donne lecture de la démission de **M. Yannik Vallotton** (voir annexe).

2. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal en remplacement de M. Yannik Vallotton (CSP), démissionnaire

La Présidente lit l'art. 5 du Règlement communal et procède à l'assermentation de **M. Enzo Lops** (CSP).
La Présidente le remercie pour son engagement et lui souhaite la bienvenue au Conseil.

3. Préavis N° 14/2021-2022 relatif aux comptes 2021 du Fonds culturel

La Présidente prie **M. R. Gilliéron**, délégué, de donner lecture des conclusions de la commission intercommunale chargée de rapporter sur cet objet.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** relit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis Nº 14/2021-2022** relatif aux comptes 2021 du Fonds Culturel Riviera

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour

décide à l'unanimité

d'adopter les comptes 2021 du Fonds culturel Riviera

4. Préavis Nº 15/2021-2022 relatif à la gestion et les comptes 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La Présidente prie **M. M. Payot,** délégué à la CIEHL, de donner lecture des conclusions du rapport de la commission intercommunale chargée de rapporter sur cet objet.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** rappelle les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis Nº 15/2021-2022** sur la gestion et les comptes 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour l'exercice 2021

5. Préavis Nº 16/2021-2022 sur la gestion et les comptes pendant l'exercice 2021

La Présidente prie le président de la commission de gestion, **M. H. Wernli** de bien vouloir procéder à la lecture des conclusions de son rapport, le rapporteur **M. A. Chapuis** étant excusé.

Il est remercié pour la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Le Syndic revient sur le point 5 et souhaite préciser que ce n'est pas suite à la visite de la CoGest que le mur (au carrefour du chemin de la Lisière et du chemin des Roches) a été démonté. Ces personnes avaient déjà été dénoncées en novembre dernier à la Préfecture et ont reçu une amende. Le démontage s'est fait quelques semaines après la visite de la CoGest.

Il revient également sur la répartition des dicastères de la Municipalité. Il explique que les Municipaux se voient tous les lundis pour discuter et que les dicastères sont répartis de façon à ce que chacun ait au moins un gros dicastère afin de répartir au mieux la charge de travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

M. Ch. Volet demande en quoi consiste le revenu d'un montant de CHF 5'001,15 qui apparaît au compte N° 4356.32 « Facturation déblaiement de la Neige » ?
Mme A. Reymond lui explique que cela correspond à ce qui est facturé à Swisscom pour le déblaiement de la route jusqu'à la Tour Plein-Ciel.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** rappelle les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis Nº 16/2021-2022** sur la gestion et les comptes pendant l'exercice 2021

OUÏ le rapport de la commission de gestion sur cet objet,

décide à l'unanimité

a) d'approuver les comptes de la caisse communale, exercice 2021, tels que présentés

b) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'année écoulée

6. **Préavis N° 17/2021-2022** relatif à une demande de crédit de CHF 415'100.- pour le subventionnement à hauteur de 10% des travaux de confortation ainsi que 50% des coûts non imputables pour les travaux de confortation des bandes rocheuses des secteurs de «Paudille» et «Sur Panessière» devisés à CHF 3'424'000.-

La Présidente prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme F. Ducret** de bien vouloir procéder à la lecture des conclusions de son rapport.

Elle est remerciée pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La Présidente prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. Ch. Volet** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Elle le remercie également pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** passe à la votation du préavis

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 17/2021-2022** relatif à une demande de crédit de CHF 415'100.- pour le subventionnement à hauteur de 10% des travaux de confortation ainsi que 50% des coûts non imputables pour les travaux de confortation des bandes rocheuses des secteurs de «Paudille» et «Sur Panessière» devisés à CHF 3'424'000.-

OUÏ le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

OUÏ le rapport de la commission des finances

décide à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à verser au syndicat d'améliorations foncières "Paudille et Sur Panessière" une subvention de CHF 415'100.--,

2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 415'100.- à amortir sur trente ans, sauf mieux.

3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 415'100.- aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,

4. d'amortir cette dépense par le compte de bilan N° 9282.08 "Fonds de réserve assainissement des bancs rocheux",

5. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

M. J-L. Ducret remercie l'assemblée pour sa confiance.

7. Elections statutaires

a. Election du président pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Mme C. Marclay, au nom du GCI, propose **M. Pierre-Yves Tribolet** pour le poste de Président du Conseil communal.
Après un vote à bulletin secret, **M. Pierre-Yves Tribolet** est élu par 37 voix, 3 bulletins blancs.
La Présidente le félicite pour son élection.

b. Election du 1er vice-président pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

M. D. Prêtre, pour le CSP, propose **Mme Leila Dadgostar** pour le poste de 1ère vice-présidente.
Après un vote à bulletin secret, **Mme Leila Dadgostar** est élue par 38 voix, 2 bulletins blancs.
Elle est félicitée pour ce résultat.

c. Election du 2e vice-président pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

M. F. Ducret propose, pour le PLR, **M. Marc Payot** pour le poste de 2ème vice-président.
Après un vote à bulletin secret, **M. Marc Payot** est élu par 37 voix et 3 bulletins blancs.
Il est félicité pour ce résultat.

Comme l'autorise le règlement du Conseil communal à son art. 82, **la Présidente**, propose le vote à main levée pour la suite des élections statutaires, proposition acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

d. Scrutateurs pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

sont élus à la majorité (2 abstentions) :
M. Charles Volet (PLR)
M. Bernard Groves (CSP)

e. Scrutateurs suppléants pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

sont élus à la majorité (2 abstentions) :
Mme Delphine Morel (PLR)
M. Fabien Althaus (CSP)

Le Bureau du Conseil communal 2022-2023 sera donc composé de :

M.	Pierre-Yves **Tribolet**, président	(GCI)
Mme	Leila **Dadgostar**, 1ère vice-présidente	(CSP)
M.	Marc **Payot,** 2ème vice-président	(PLR)
M.	Charles **Volet**, scrutateur	(PLR)
M.	Bernard **Groves**, scrutateur	(CSP)
Mme	Delphine **Morel**, scrutateur suppléant	(PLR)
M.	Fabien **Althaus**, scrutateur suppléant	(CSP)

f. Commission de gestion pour l'exercice 2022 (7 membres)

sont présentés par leurs partis ou groupements respectifs et élus à la majorité :

M.	Philippe **Mercier**	(GCI)
M.	Heinz **Wernli**	(GCI)
M.	Pascal **Decorvet**	(CSP)
M.	Boris **Dufey**	(CSP)
M.	Baptiste **Marmy**	(CSP)
M.	Alain **Chapuis**	(PLR)
Mme	Nicole **Monnier**	(PLR)

g. Commission des finances pour 2022-2023 (7 membres)

sont présentés par leurs partis ou groupements respectifs et élus à la majorité :

Mme	Céline **Chappuis**	(GCI)
Mme	Catherine **Marclay**	(GCI)
M.	Fabien **Althaus**	(CSP)
M.	Daniel **Prêtre**	(CSP)
M.	Jean-Pierre **Ramseier**	(CSP)
Mme	Francine **Ducret**	(PLR)
M.	Jean-Marc **Ducret**	(PLR)

8. Communications du Bureau du Conseil communal

Les élections complémentaires à la Municipalité n'ayant pas permis de départager les trois candidats, un deuxième tour aura lieu le 10 juillet prochain. Deux candidats se représentent, il s'agit de **M. B. Marmy** et de **M. P-A. Maïkoff**.

Les Conseillers qui n'ont pas encore pris possession de leurs bouteilles de vin peuvent le faire dans le quart d'heure qui suit la séance. **La Présidente** demande aux personnes pour lesquelles cela ne serait pas possible de la contacter directement pour prendre rendez-vous avant le 30 juin, date à laquelle elle rendra les clés de la Maison de Commune.

9. Communications de la Municipalité

Le Syndic annonce que suite à la volonté de **Mme Perroud** et de **Mme Brun** de diminuer leur temps de travail, la Municipalité a engagé, en tant que secrétaire Municipale, **Mme Sophie Genghi**, 49 ans, habitant à Chardonne. Elle exerce un taux d'activité à 80% depuis le 1er juin 2022.

M. Y. Genton revient sur la question qui avait été posée à **Mme A. Flückiger** par **M. Ph. Mercier** lors de la dernière séance du Conseil, à savoir si juridiquement il est juste que notre police municipale accepte la dénonciation par caméra d'un privé et amende un citoyen de notre village parce qu'il a roulé sur un territoire privé**.** Il confirme que dans ce cas de figure la commission de police a amendé ce citoyen car il a tourné sur une propriété privée qui est mise à ban de manière officielle auprès du juge de Paix.

M. J-L. Ducret informe l'assemblée que des études ont été entreprises afin de valoriser le bois et d'évaluer le potentiel de réalisation d'un chauffage à distance.
Afin que cela ait un sens économique il faut un certain volume. De ce fait ce serait réalisable principalement dans la rue du Village. Le potentiel de 3 gigawatts sur ce secteur serait équivalent à un peu plus de 300'000 litres de mazout par année. Plusieurs scénarios sont possibles avec plus ou moins d'énergies renouvelables. La version avec du bois est 100% renouvelable. Le prix d'achat du bois est également meilleur marché comparé aux autres matières premières (prix avant la guerre en Ukraine) par contre le coût d'exploitation est relativement élevé. Les coûts dépendent également de la collaboration avec le « groups e » et de qui fait quoi. Ceci va également déterminer la rentabilité sur investissement. Pour réaliser ce type d'opération il faut compter entre 7 et 8 millions. (voir présentation pdf en annexe)

10. Propositions individuelles

Mme C. Neyroud donne quelques informations concernant l'ASIC (voir annexe).

M. B. Groves a constaté qu'un érable à côté de la Municipalité est très mal équilibré et probablement en fin de vie. Il pense que cela représente un danger et souhaite que la voirie fasse quelque chose.
Mme A. Reymond lui répond qu'elle a pris note et que le nécessaire va être fait.

M. B. Groves revient sur une intervention qui avait été faite par **M. J-Ph. Mouron** concernant les éventuelles aides au dépouillement des élections. Du fait que ce travail est demandé non seulement par la commune mais également par le canton et la confédération, il souhaiterait un défraiement. Il propose CHF 200.- pour une matinée ce qui équivaut à CHF 60.- de l'heure. Ce montant pourrait être factice et déductible des impôts. Il pense que cela pourrait inciter les gens à venir pour faire ce travail.
M. F. Neyroud lui répond qu'il prend note.

M. J-Ph. Mouron souhaiterait que les pourtours de la prairie du chalet Butticaz soient délimités avec une petite ligne dans le but d'entretenir cette parcelle qui est la principale prairie à Narcisses de la commune. Chaque année la forêt empiète un petit peu plus sur cette clairière et il craint qu'elle finisse par disparaitre au fil du temps.
M. J-L. Ducret lui répond que des discussions sont encore en cours dans le cadre de l'enquête avec les propriétaires de parcelles mais cette remarque sera prise en compte pour la suite.

M. J-Ph. Mouron a constaté que des citoyens peu scrupuleux déposent leur courrier sur les cases postales en guise de poubelle à papier. Il s'est rendu compte qu'il y avait des journaux sur lesquels figurent l'adresse de ces personnes. Il propose donc à l'administration communale de faire un courrier à ces personnes.
M. F. Neyroud lui répond que c'est volontiers que la Municipalité adressera un courrier aux personnes concernées.

M. J-Ph. Mouron aimerait connaître la fréquentation de l'ascenseur Plein Ciel et savoir si quelque chose a été décidé pour la suite étant donné que cet ascenseur est très souvent en panne.
M. J-L. Ducret lui répond que la Municipalité est peu satisfaite de la gestion par Swisscom de l'ascenseur Plein Ciel. Un courrier est en route à la direction de Swisscom. Il ajoute que ces pannes ont un impact non seulement touristique mais également économique.

Mme A-L. Dumas demande qui est à l'origine du tout ménage concernant le Tour de France à Chardonne. Elle revient sur la mise en page qui présente un texte coupé sur les bords ainsi que sur le mot « cycliste » écrit au singulier.
M. F. Neyroud déclare que c'est un comité qui s'est créé avec des citoyens de Chardonne qui est à l'origine de ce tout ménage.
Mme A. Gilliéron souhaite relever qu'il n'est pas mentionné sur ce papier que la route du Vignoble sera fermée, y compris pour les piétons.
M. F. Neyroud ajoute qu'un tout ménage officiel va être distribué prochainement avec les heures de fermeture des routes.
Mme C. Neyroud annonce qu'elle fait partie de ce comité avec d'autres bénévoles de Chardonne. Elle reconnaît que ce tout ménage est mal centré mais la faute incombe à l'entreprise qui l'a imprimé. Il était malheureusement trop tard pour demander une nouvelle impression.

Mme A-L. Dumas informe l'assemblée que la société d'histoire de l'art en Suisse vient de publier un livre qui s'appelle « Lavaux patrimoine bâti » dans la collection « Architecture de poche ». Ce livre très intéressant présente notamment trois promenades en Lavaux dont une qui part du Mont-Pèlerin et qui descend jusqu'à Corseaux. Cette dernière met en avant bon nombre de bâtiments de Chardonne et du Mont-Pèlerin.

Mme C. Neyroud a constaté que sur la route de Beaumaroche, après la forêt, en direction des Tibétains, les potelets qui étaient là l'été passé n'ont pas été remis ce printemps. Il en va de même dans la promenade du Château. Elle souhaiterait en connaître la raison.
Selon elle, il serait également judicieux de mettre une indication (annonce de changement de signalisation) au moment où les potelets sont remis.
Mme A. Reymond lui répond que les potelets vont être remis par la voirie prochainement.

Mme C. Cagnard interpelle la Municipalité pour savoir dans quel but ont eu lieu des recensements sur certaines routes du village.
Concernant les dernières élections à la municipalité, elle a constaté que certains citoyens de Chardonne n'étaient pas au clair concernant les postes à repourvoir. Elle se demande s'il n'y aurait pas moyen de mieux communiquer et expliquer à la population de Chardonne les changements à la Municipalité.
Mme A. Peppler abonde dans le sens de **Mme C. Cagnard** et souhaiterait plus d'explications en cas d'élections municipales.

M. F. Neyroud rétorque qu'en début législature un chardonneret spécial est édité. Cependant en cours de législature généralement les élections sont tacites. Il dit prendre note et proposera plus d'explications si cela se représente.
M. Y. Genton revient sur la première remarque de **Mme C. Cagnard**. Les recensements effectués ont été demandés par la commune dans le but de contrôler le nombre de passage de véhicules. Des solutions de sécurité devront être trouvées si ce nombre dépasse un certain seuil. La Municipalité n'a pas encore reçu le retour de ce comptage.
M. F. Neyroud ajoute qu'une éventuelle diminution de vitesse ne peut être validée par le canton qu'en fonction des résultats du comptage.
M. B. Marmy revient sur radar affichant la vitesse sur la route du vignoble il y a plusieurs semaines. A-t-on un relevé des vitesses mesurées ?
M. F. Neyroud répond par l'affirmative.

M. P-Y Tribolet félicite **la Présidente** sortante pour son travail exemplaire durant cette année législative (voir discours en annexe).

La parole n'étant plus demandée, et s'agissant de son dernier Conseil communal en tant que Présidente, **Mme A. Ducret** fait un discours de remerciement (voir annexe) et clôt la séance à 20h39.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

La Présidente — La Secrétaire

CONSEIL COMMUNAL * CHARDONNE *

Anne Ducret — Valérie Schnyder

Annexes :
- Copie de la lettre de M. Y. Vallotton
- Présentation de M. J-L. Ducret
- Intervention de Mme C. Neyroud ASIC
- Hommage à Mme A. Ducret
- Remerciements de Mme A. Ducret

Yannik Vallotton
Chemin de la Gay 23
1801 Le Mont-Pèlerin
079/699.81.80

Madame Anne Ducret
Présidente du Conseil Communal
1803 Chardonne

Le Mont-Pèlerin, le 1er juin 2022

Démission du Conseil Communal de Chardonne

Madame la Présidente, chère Anne,

c'est avec un peu de regret que je te présente ma démission du Conseil Communal.

Après plus de 10 ans passés en son sein, et au vu des événement majeurs à venir, il me semble opportun de faire un pas de côté en politique afin de me ressourcer et de trouver une manière peut être différente pour faire avancer les choses….

J'ai énormément apprécié être entouré de gens engagés politiquement et il me semble que nos débats ont toujours été fort enrichissants. J'ai ainsi pu comprendre comment fonctionne un organe politique dans un pays démocratique comme la Suisse. Néanmoins j'ai également compris que les enjeux majeurs qui nous font face ne semblent pas forcément être une priorité pour beaucoup et cela m'a également valu quelques incompréhensions, cela sans pour autant attaquer ma foi et me faire perdre espoir.

Je souhaite donc à l'ensemble de mes collègues, conseillers/ères communaux, comme conseillers/ères municipaux, d'être aussi clairvoyants que possible et de n'avoir qu'une obsession…. être un brin visionnaire pour notre futur à tous!

Merci infiniment à tous ceux qui m'ont permis de m'enrichir intellectuellement et je vous souhaite à tous un bel été.

Bonne suite et meilleures salutations.

Yannik Vallotton

Chardonne

Chauffage
à distance

PERIMETRE DU CAD - CHARDONNE

- **Potentiel total:**
  3 GWh (énergie distribuée)

- **Puissance en centrale**
  1650 KW

- **87 sous-stations**

VARIANTE DU COMBUSTIBLE

Parcelle 3862	Plaquette forestière / Gaz	Plaquette forestière
Volume de la centrale	630 m^3	875 m^3
Surface de la centrale	180 m^2	250 m^2
Volume du silo	250 m^3	438 m^3
Surface du silo	72 m^2	125 m^2
Chaudière Bois	250 + 500 KW	3 x 500 KW
Chaudière Gaz	700 KW	-
Avantages:	- Volume de la centrale - Fourniture du bois par la corporation forestière	- Transport réduit - 100% énergie renouvelable - Bois provenant de la corporation forestière

STRUCTURE DE PRODUCTION

Courbe d'utilisation de la puissance : nombre d'heures vs. puissance engagée

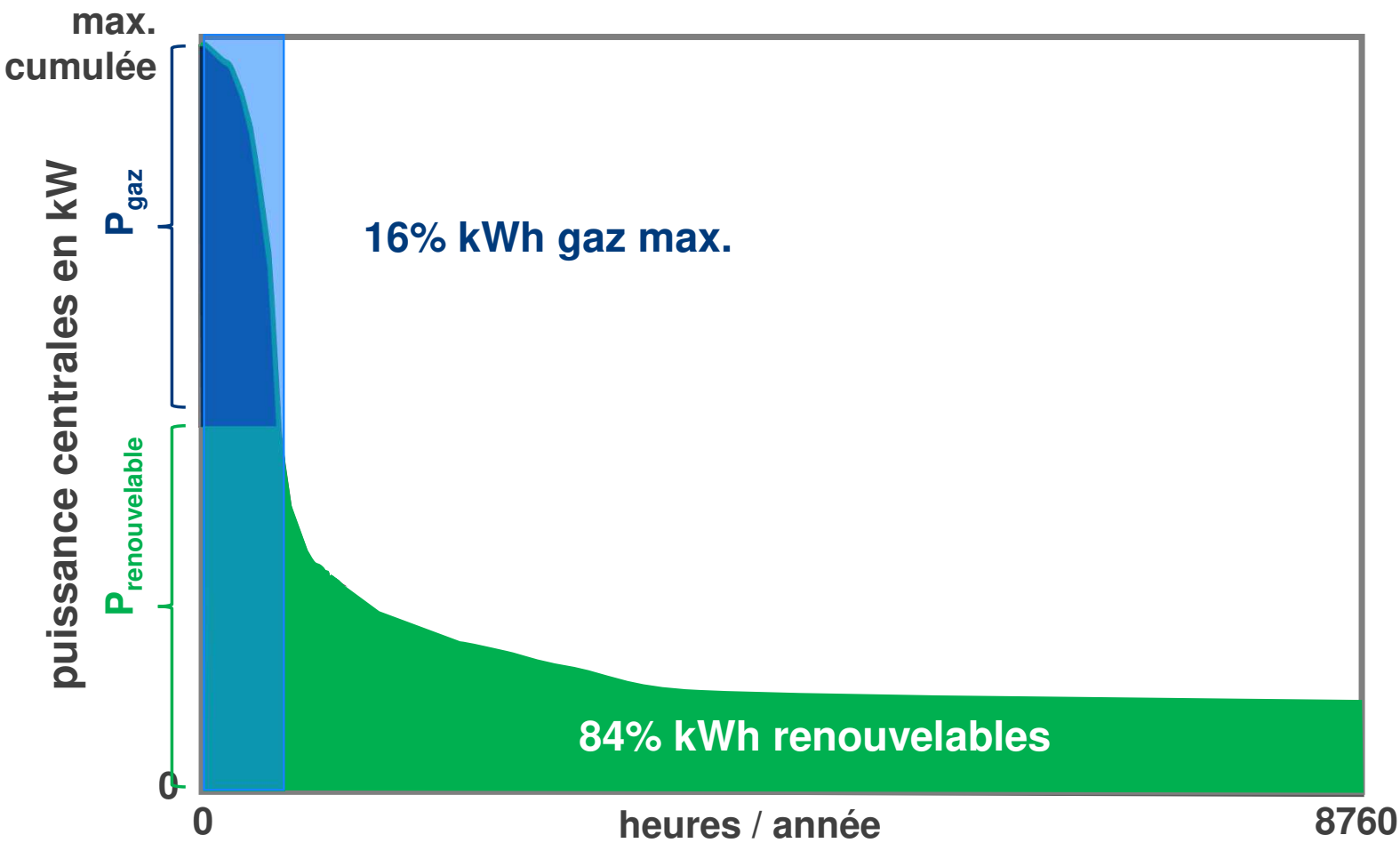

STRUCTURE DE PRODUCTION

Courbe d'utilisation de la puissance : nombre d'heures vs. puissance engagée

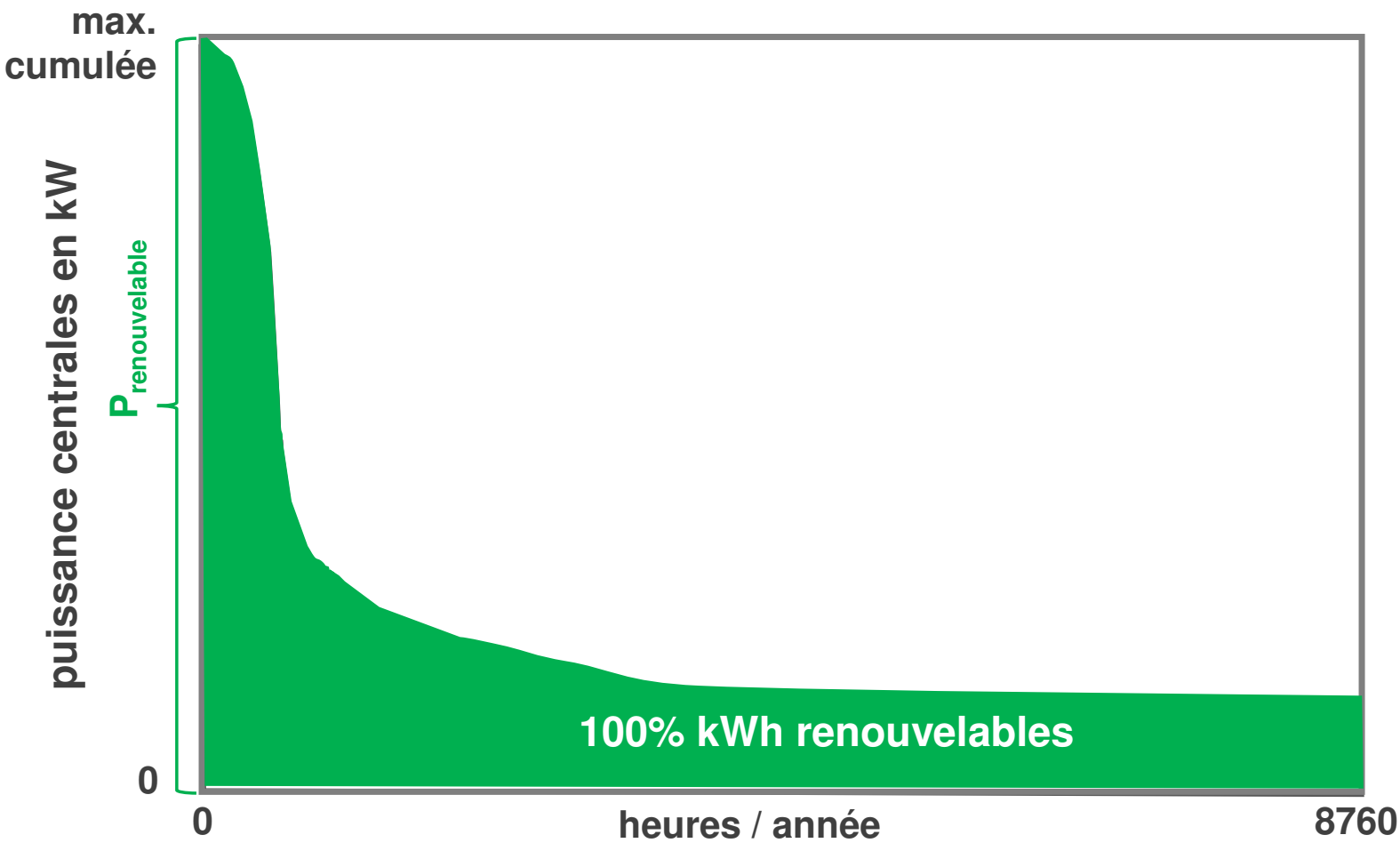

HYPOTHESES

- Mise à disposition de la centrale gratuitement.
- Taux de pénétration à 90%

Matières premières	Prix des énergies
Bois	5.9 cts/kWh*
Gaz	11.3 cts/kWh
Mazout	15.3 cts/kWh
Electricité	21 cts/kWh

* Variante BOIS/GAZ: Si la commune baisse le prix des plaquettes de -0.4 cts (5.5 cts/kWh).
  Le tarif de l'énergie passe de 12.3 → 11.85 cts/kWh. (réf. slide 14)
* Variante BOIS: Si la commune baisse le prix des plaquettes de -0.4 cts (5.5 cts/kWh).
  Le tarif de l'énergie passe de 12.0 → 11.45 cts/kWh. (réf. slide 15)

RUE DU VILLAGE
PHASE: AVANT-PROJET

Caractéristiques:

- Réseau distribution: ~1025 m
- Raccordements: ~960 m

Points de réflexion:

- Rue relativement étroite
- Gestion du trafic, déviation
- Encombrement des infrastructures techniques existantes

CONTRACTING ÉNERGÉTIQUE

De l’énergie en permanence à des coûts prévisibles

Groupe E Celsius se charge de :

- planifier
- financer
- construire
- exploiter & optimiser

les installations de récupération, production et distribution de chaleur.

Groupe E Celsius décharge ainsi communes, industriels et privés des risques financiers et techniques quant à la fourniture de l’énergie.

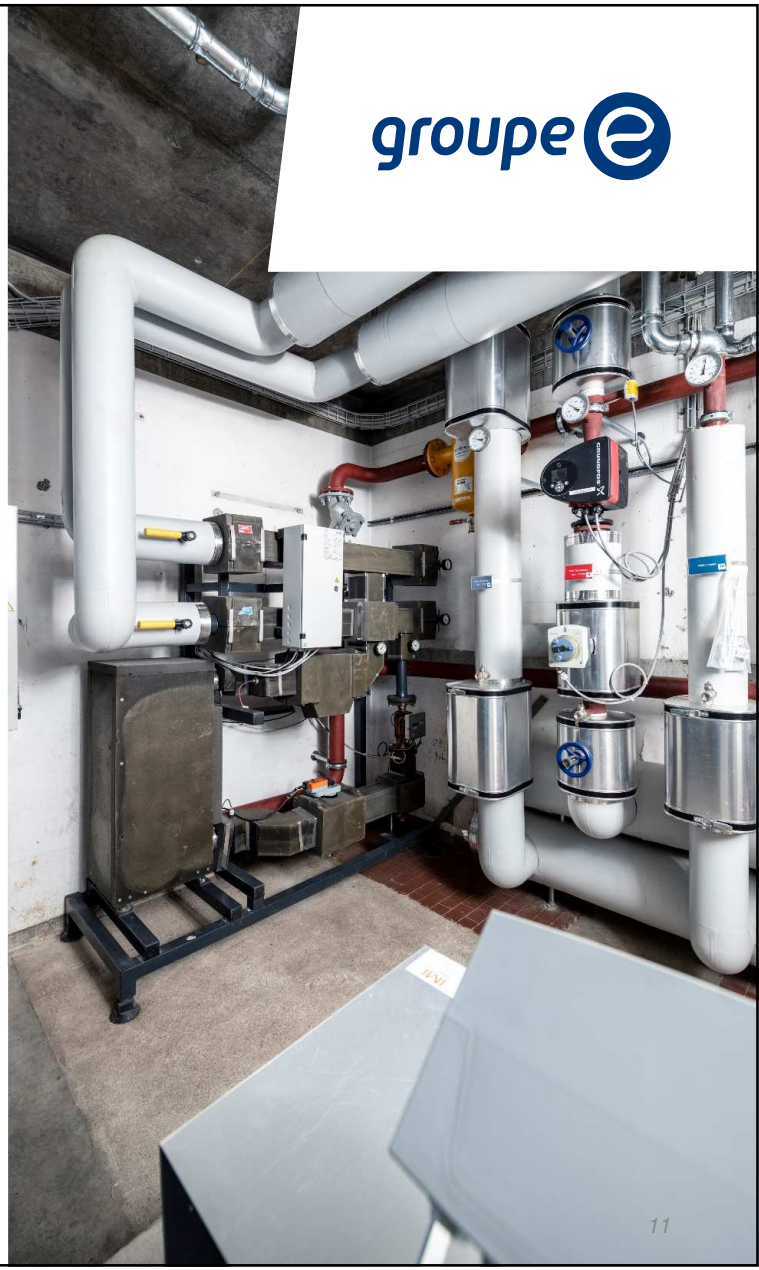

COMPARAISON INVESTISSEMENT

	Variante Plaquette / gaz	Variante Plaquette
Centrale	1’501 kCHF	2’605 kCHF
Réseau	3’623 kCHF	3’623 kCHF
SST	1’556 kCHF	1’556 kCHF
Total	6’680 kCHF	7’784 kCHF

Conseil communal de Chardonne du 21 juin 2022

Information des délégués de l'ASIC

Comptes 2021

Lors de sa séance de mars dernier les délégués du Conseil intercommunal ont adopté le préavis no 01/2022 relatif au rapport de gestion et aux comptes 2021 de l'ASIC.

En résumé, les comptes 2021 de l'association se bouclent avec :

Un total de charges de	CHF 7'246'581.45
Un total de revenus de	CHF 1'142'527.70
Soit un montant à charge des Communes	CHF 6'104'054.00

Le budget a été respecté car il prévoyait un montant de CHF 6'457'850.00 à la charge des communes (soit CHF – 353'796).

Dans cet exercice 2021, les comptes d'Ondine ont été intégré pour la 1ère fois.

Le rapport de la commission de Gestion relève entre autres que les charges liées à Ondine présentent un déficit important compensé par des subventions extraordinaires allouées par le canton en remplacement partiel des RHT auxquelles les communes n'avaient pas droit et aussi compensé par les moindres dépenses du secteur scolaire.

Au vu des éléments connus, la COGEST de l'ASIC a demandé au CODIR et à Ondine d'être très prudent pour l'exercice à venir.

Fonctionnement de l'ASIC

À la suite de la parution d'une annonce pour le recrutement d'un/une responsable Finances et Administration RH à 80%, plusieurs délégués ont interpellé le CODIR pour obtenir des informations au sujet de cette annonce et sur certains points de gestion de l'ASIC.

Au vu des questionnements et demandes des délégués, une séance d'information a eu lieu le 25 mai dernier.

Lors de cette séance le CODIR a répondu aux questions transmises par les délégués et a présenté un organigramme de la structure de l'ASIC mise en place, soit 6 secteurs :

Ecole = camps, transports, mentorat ….
Animation = EGZEKO,
Préscolaire = La crèche des Ecureuils aux Monts-de-Corsier
Parascolaire = Ondine
Administration parascolaire = Ondine
Secrétariat général = Secrétaire générale et Responsable Finances et RH

Il ressort aussi de cette séance que la communication est très importante, les décisions du CODIR doivent être communiquées régulièrement aux délégués

Au vu de l'évolution de l'ASIC et de son importance, à l'avenir, il sera prévu deux séances supplémentaires par année.

Pour information, l'ASIC a mis au concours la semaine passée un poste de directeur/trice de structure d'Accueil Préscolaire à 80%.

Pour finir, si vous désirez suivre les préavis de l'ASIC vous les trouvez sur le site de l'école de Corsier soit EPSCorsier.ch.

Le Mont-Pèlerin, le 21 juin 2022 / Carine Neyroud

Pierre-Yves Tribolet, qui succédera à Anna Ducret à la présidence du Conseil à partir du 1er juillet 2022, prend la parole pour lui rendre hommage, en son nom mais aussi en celui du Bureau et de tout le Conseil. En substance il relève son dévouement hors-pair pour la Commune, son engagement sur tout les fronts, sa disponibilité à tout instant, son organisation et sa grande capacité de travail. Mais surtout, il salue son intelligence, son écoute des autres exceptionnelle, son sens de l'humain, son absence de dogmatisme et sa volonté toujours présente de trouver un consensus et une solution pragmatique qui satisfasse le plus grand nombre. En conclusion, il devra prendre de la hauteur pour arriver à la cheville d'un tel modèle et compte sur la compréhension des membres du Conseil pour l'année à venir en les assurant à nouveau qu'il essaiera de faire de son mieux.

Si la parole n'est plus demandée, permettez-moi de vous dire MERCI, merci parce que cette année présidentielle m'a grandement été facilitée par votre engagement et par le soutien sans égal de tout le Bureau. Merci à Pierre-Yves, Leila, Anne-Laure, Philippe, Anne et Bernard pour leur efficacité et leur bonne humeur lors de nos diverses séances, dépouillement et 3ème mi-temps !

Un merci tout particulier à notre ancien collègue, Yannik Vallotton, responsable du programme Votelec lors des dépouillements. Sa fiabilité et son sérieux ont été sans faille lors de cette année législative très très riche en scrutins et élections.

Un immense merci aussi à notre secrétaire émérite, Valérie, qui, lorsque j'ai exprimé le substantif qui la qualifie le mieux lors de mon discours d'entrée en fonction « une perle », n'a depuis son engagement, jamais usurpé ce vocable. Organisée, fiable, anticipant le travail, « mâchant » celui de la présidente ou du président, c'est un pilier du fonctionnement de notre Conseil. Et chère Valérie, ces quelques fleurs ne sont que bien pâles à côté de toutes tes qualités.

Et pour terminer, encore toutes mes félicitations à notre nouveau Président, à qui je souhaite une année législative paisible et qui, malgré qu'il porte un nom de « presque » billet de la loterie romande, ne jouera certainement pas au casino l'avenir de notre belle Commune !!!